

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 038-213801004-20210525-DEL_20210525H-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt cinq mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Mme Audrey MARRON, Audrey BUISSON, Christel METAY, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration : Mme Anne LAURENT à Florence Fais
M. Gérard MARTINEZ à Valérie GUGLIELMO-VIRET
M. Jérôme LOOSDREGT à Audrey BUISSON
M. Thierry GALIFOT à Pierre BARUZZI
M. Karim DALIBEY à Roger COHARD

Excusés : M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Mme Amina GHAFIR

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 21 Mai 2021	Vendredi 21 Mai 2021	Mardi 1 ^{er} juin 2021

8- Espace naturel sensible (ENS) La Rolande - Le Maupas – Demande de soutien financier au conseil départemental de l'Isère pour la réalisation d'actions en 2021

Par délibération en date du 26 novembre 2013, le conseil municipal a validé le plan de préservation et d'interprétation de l'Espace naturel sensible La Rolande-Le Maupas 2013-2022.

Dans ce cadre, le Conservatoire des Espaces Naturels – Avenir, chargé de l'animation du comité de site a discuté et validé le plan de gestion pour l'année 2021.

Ce plan de gestion s'établit selon les modalités déterminées dans l'annexe 1.

Il convient de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour la réalisation de ces actions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour la réalisation des travaux et le suivi scientifique pour l'année 2021 sur l'Espace Naturel Sensible de la Rolande - Le Maupas pour un montant 20 135,00 €,
- **CHARGE** le maire de transmettre au conseil départemental de l'Isère l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité

